

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2015**

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC de La Jacques-Cartier, apporte une correction au règlement numéro 02-2015 modifiant le schéma d'aménagement révisé, adopté par le conseil de la MRC de La Jacques-Cartier en date du 25 novembre 2015, à la suite d'une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision. La correction est la suivante :

Aux articles 4.4.3.5 et 4.4.3.7, les tableaux des sections 5 sont modifiés de manière à corriger des erreurs liées au traitement des données et apparaissent comme-ci :

5. Périmètres d'urbanisation (suite)				Saint-Gabriel-de-Valcartier	
Secteur du périmètre urbain	Superficie vacante disponible sans contrainte (ha)	Superficie vacante nette disponible sans contrainte (ha)	Densité ciblée (log./ha)	Potentiel d'accueil en nouveaux logements	
Pôle	0,00	0,00	N/A	0,00	
Noyau périurbain	0,00	0,00	N/A	0,00	
Axe structurant	0,00	0,00	N/A	0,00	
Secteur prioritaire	0,00	0,00	N/A	N/A	
Secteur de réserve	0,00	0,00	N/A	N/A	
Sans structure établie	197,78	138,45	2	276,9	
Total périmètre urbain	230,62	138,45		276,9	

5. Périmètres d'urbanisation (suite)

Stoneham-et-Tewkesbury

Secteur du périmètre urbain	Superficie vacante disponible sans contrainte (ha)	Superficie vacante nette disponible sans contrainte (ha)	Densité ciblée (log./ha)	Potentiel d'accueil en nouveaux logements
Pôle	84,47	59,129	10,8	638,59
Noyau périurbain	0,00	0,00	8	0,00
Axe structurant	15,46	10,822	10	108,22
Secteur prioritaire	3,46	2,422	8	19,38
Secteur de réserve	0,39	0,273	8	2,18
Sans structure établie	107,03	74,291	8	599,37
Total périmètre urbain	210,81	147,57		1 367,74

J'ai dûment modifié le règlement numéro 02-2015 en conséquence.

Signé à Shannon, ce 27 janvier 2016.

Marc Giroux
 Directeur général et
 secrétaire-trésorier par intérim